

Infomail n° 4 – avril 2012

Alors que le dernier numéro de l'infomail d'INTERPRET (décembre 2011) était avant tout consacré au bilan des activités passées, nous vous présentons dans cette édition une sélection d'informations actuelles ainsi qu'un aperçu d'activités essentiellement tournées vers l'avenir. Pour celles et ceux qui souhaiteraient néanmoins encore consulter le détail des activités de l'année passée, le rapport annuel 2011, dès à présent accessible en téléchargement sur la page d'accueil du site Internet d'INTERPRET, est à leur disposition.

[Rapport annuel 2011](#)

Etudes

INTERPRET a réalisé deux projets en collaboration avec l'Office fédéral des migrations ODM, sous forme d'études qui serviront de préparation pour des activités ciblées dans le domaine de la formation et dans celui du social et qui seront mis en place au cours des deux années à venir.

Interprétariat communautaire dans le domaine social

A partir d'études et de rapports existants ainsi que sur la base d'une sélection d'exemples concrets, Barbara von Glutz a analysé la situation actuelle en matière d'interprétariat communautaire dans le domaine social (en se concentrant sur le domaine de l'aide sociale). Ce travail lui a permis de tirer des conclusions et de formuler des recommandations concrètes en vue de l'encouragement à venir en matière d'interprétariat communautaire dans le domaine social. Le rapport final de cette étude est dès à présent disponible sur le site Internet d'INTERPRET :

[Rapport final de l'étude sur l'« interprétariat communautaire dans le domaine social »](#)

Interprétariat communautaire dans le domaine de la formation

L'étude menée par Lena Emch-Fassnacht présente une série d'exemples concrets où le recours à l'interprétariat communautaire dans le cadre de la formation fonctionne bien. L'analyse des exemples illustre précisément quelles structures, quels instruments et quelles mesures s'avèrent probants dans la pratique. Des conclusions applicables à différents contextes ont été élaborées et présentées sous forme de recommandations pratiques spécifiquement conçues à l'attention d'INTERPRET. Ce rapport final est également à votre disposition en téléchargement :

[Rapport final de l'étude sur l'« interprétariat communautaire dans le domaine de la formation »](#)

Actualités de l'office de qualification

Suspension provisoire de la procédure de validation des acquis

L'augmentation des malentendus et recours touchant la procédure de validation des acquis a poussé la Commission qualité et l'Office de qualification d'INTERPRET à suspendre les dossiers de validation des acquis en cours afin de réviser les règlements ainsi que la procédure. Les

modalités doivent être clarifiées : la procédure devra être formalisée et les critères pris en compte jusqu'à présent devront être précisés afin de créer plus de transparence pour les candidates et les candidats. Les contenus et les exigences définis pour la validation des acquis ne sont toutefois pas concernés par cette révision.

Les nouveaux règlements et les nouvelles modalités de la procédure seront élaborés et publiés au plus vite (date prévue d'ici à fin mai) et envoyés pour information, dans le même temps, aux institutions de formation et aux services d'interprétariat.

Nous regrettons d'avoir dû prendre cette mesure de suspension et nous ferons notre possible pour terminer cette révision au plus tôt. Nous vous tiendrons naturellement aussi au courant de l'évolution de ce dossier par le biais de notre site Internet. Merci de votre compréhension !

[Informations sur la validation des acquis](#)

Superviseuses et superviseurs proposant une offre publique à l'intention d'interprètes communautaires

Parallèlement à la publication des nouvelles lignes directrices pour la supervision (présentées dans l'infomail n° 3), INTERPRET a commencé à constituer une liste de superviseuses et superviseurs expérimenté-e-s et reconnu-e-s qui proposent une offre spécifique à l'intention des interprètes communautaires. Quelques noms et offres sont d'ores et déjà accessibles sur notre site ; toute indication complémentaire est bienvenue.

[Supervision : directives, noms et offres](#)

Examen professionnel 2012

En 2012, INTERPRET organise à nouveau une session d'examens professionnels en vue de l'obtention du brevet fédéral. Celle-ci se tiendra les 4 et 5 décembre à Berne. Le délai d'inscription est fixé au 31 mai 2012. Vous trouverez toutes les informations et les documents nécessaires dans la rubrique correspondante de notre site Internet ou directement en cliquant ici :

[Avis d'examen // Formulaire d'inscription](#)

La CQ recherche des expertes et experts

La Commission qualité CQ recherche des expertes et experts :

- pour la **procédure de validation des acquis**, clôture des candidatures le 30 avril 2012
Dans le cadre des procédures de validation des acquis, la tâche des expertes et experts consistera, sur mandat de la CQ et en collaboration avec celle-ci ainsi qu'avec l'Office de qualification, à examiner les dossiers des candidates et candidats, à participer en leur qualité d'experte ou expert à l'entretien d'évaluation et à formuler à l'attention de la CQ leurs recommandations quant à la reconnaissance de l'équivalence des compétences.
- pour l'examen professionnel fédéral d'interprète communautaire des 4 et 5 décembre 2012, clôture des candidatures le 15 juin 2012
Les candidatures de titulaires d'un brevet fédéral sont tout particulièrement bienvenues pour les postes d'experte ou expert pour l'examen professionnel fédéral d'interprète communautaire des 4 et 5 décembre 2012.

Pour chacune des deux fonctions recherchées, voici le profil requis :

- expérience de plusieurs années comme interprète communautaire ou dans la collaboration avec des interprètes communautaires ;
- esprit d'observation, soin et précision dans la gestion des critères d'évaluation ;
- Haute conscience de la qualité et fiabilité quant au respect des procédures et des déroulements définis
- bonnes connaissances de la langue officielle locale (au moins CECR C1).

Informations complémentaires en cliquant sur l'[annonce](#)

Projets

INTERPRET se consacrera à deux projets d'envergure en 2012 :

Révision du brevet fédéral : intégration du champ professionnel de la médiation interculturelle

L'expérience de ces dernières années a montré qu'il est absolument capital de définir clairement les rôles, les compétences et les tâches des différentes personnes impliquées dans le cadre des diverses offres de compréhension interculturelle (interprétariat, interprétariat communautaire, interprétariat téléphonique, médiation interculturelle etc.), afin que le recours à ces méthodes puisse aboutir au résultat recherché. Si cet objectif de clarté est globalement atteint dans le domaine de l'interprétariat communautaire, il n'en est pas de même en ce qui concerne la médiation interculturelle ; en effet, il manque à ce domaine d'activité une définition harmonisée ainsi qu'une qualification standardisée et officiellement reconnue, reposant sur des bases solides. C'est pourquoi le champ professionnel, le profil de compétences ainsi que les possibilités de formation de cette activité doivent être élaborés et définis dans le cadre d'un projet probablement financé en priorité par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT. L'idée de départ du projet consiste à réviser le brevet fédéral actuel de telle manière que la médiation interculturelle puisse être intégrée dans le diplôme existant sous la forme d'une ou de plusieurs spécialisations.

C'est INTERPRET qui dirige ce projet ; nous vous tiendrons informé-e-s au fur et à mesure de toute évolution décisive dans ce processus.

Remplacement du film de formation « Trialogo : L'interprétariat en milieu médical »

L'outil de formation créé en 2002 et publié sous la forme d'une cassette VHS avec livret d'accompagnement est épuisé ; il n'est d'ailleurs plus d'actualité ni sur le plan de la forme ni sur celui du contenu. Cependant, la demande d'un instrument didactique équivalent demeure grande. C'est pourquoi INTERPRET s'est fixé pour objectif de créer un nouveau produit pour succéder au premier outil de formation. Egalement sur la base de documents vidéo, ce dernier a quant à lui vocation à englober l'ensemble des domaines d'intervention de l'interprétariat communautaire et à être utilisable dans le plus grand nombre possible de situations. Le financement de ce projet d'envergure n'est pas encore assuré ; toute idée ou offre concrète sera la bienvenue !

Nouvelles parutions: Trialogo Salute

La version italophone de la brochure TRIALOGUE Santé est parue.

L'outil d'orientation pour la collaboration avec des interprètes communautaires dans le domaine de la santé est désormais disponible dans les trois langues officielles. La version italienne peut être commandée directement auprès de l'Office de qualification.



[Commande Trialogo Salute](#)

Annonce : journée professionnelle 2012

INTERPRET organise à nouveau cette année une journée professionnelle. Elle se tiendra le 23 juin 2012 à Berne et aura pour titre « Interaction professionnelle entre les spécialistes des domaines d'intervention et les interprètes communautaires ». Un exposé, divers ateliers et enfin une table ronde permettront d'aborder les multiples aspects du professionnalisme dans les différents domaines d'intervention de l'interprétariat communautaire et dans des situations concrètes de dialogue. Conçu comme une manifestation de formation continue, le congrès s'adresse principalement à des interprètes communautaires. Les professionnel-le-s exerçant dans les domaines d'intervention ainsi que toute autre personne intéressée sont néanmoins évidemment aussi les bienvenu-e-s.

[Flyer journée professionnelle](#)

Autres actualités

- **Consultation relative à la loi partiellement révisée sur les étrangers (nouvellement : loi fédérale sur les étrangers et sur l'intégration LEI)**

Dans le cadre du processus de consultation, qui s'est terminé le 23 mars 2012, INTERPRET a été expressément invitée à prendre position sur le projet de révision de la loi sur les étrangers. INTERPRET salue de larges pans du projet de révision, mais l'association émet aussi quelques réserves sur certains points et avance des suggestions d'amélioration. La **réponse d'INTERPRET à la consultation** se trouve dans la nouvelle rubrique [prises de position](#) (seulement en allemand).

- **Encouragement de l'intégration à venir**

La forme et l'ampleur de l'encouragement à venir en matière d'intégration en collaboration entre la Confédération et les cantons sont désormais définitivement arrêtées. Cette collaboration se déroule dans le cadre de programmes cantonaux d'intégration, financés à parts égales par la Confédération et les différents cantons. Le troisième pilier de l'encouragement de l'intégration comprend également, à côté du domaine « intégration sociale », des objectifs spécifiques en matière d'interprétariat communautaire. Si pour les deux premiers piliers, des proportions minimum ont été déterminées, ce sont les cantons qui décident eux-mêmes de l'ampleur de leur engagement concernant le troisième pilier. Toutefois, les objectifs formulés dans le cadre du programme ont un caractère obligatoire. Les cantons sont donc enjoins à mettre en place ou à ancrer de manière durable des offres concrètes d'interprétariat communautaire avec les structures que cela requiert. Le document de principe sur l'encouragement spécifique de l'intégration dès janvier 2014 peut être commandé auprès de l'Office fédéral des migrations, Division Intégration.

Nous intégrons volontiers vos suggestions quant à de nouvelles parutions, des manifestations, etc. dans notre rubrique [Actualités](#) ; envoyez-nous les indications nécessaires à info@inter-pret.ch.

L'infomail d'INTERPRET paraît trois fois par an. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations électroniques de la part d'INTERPRET, renvoyez-nous cet e-mail en indiquant « Désinscription » dans le sujet.

Rectification d'adresse : nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer, le cas échéant, si vous n'êtes pas (plus) la personne de contact pour ce domaine et à quelle personne / quel service ré-adresser ces informations.

INTERPRET
Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
Tél. : 031 351 38 28, Fax : 031 351 38 27
coordination@inter-pret.ch, www.inter-pret.ch